

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 6 juillet 2021**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs, 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka et en Web diffusion, à 19 h 02, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillers,

Jérémie Bourque  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Absences motivées :  
Joëlle Larente  
Stéphanie Larocque  
Jules Morin

Sont également présents :

La directrice générale adjointe, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. Sergio Campos  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne dans la salle et via le Web diffusion est au nombre de 24 personnes.

**Point d'information générale du maire**

Monsieur le maire apporte des précisions sur les sujets suivants :

- Ministère des Transports du Québec  
Approbation d'une demande d'aide financière par le MTQ d'un montant de 1 000 974 \$ pour l'asphaltage, ce qui s'ajoute au montant de 1 343 895 \$ reçu l'an dernier;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
La Municipalité recevra un montant additionnel de 472 998 \$, portant son enveloppe totale à 2 601 712 \$ dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;
- Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec relatif à des observations et recommandations concernant des mesures de représailles à l'endroit d'un collaborateur;
- Appui de l'école des Pins dans le cadre de la demande auprès du ministère des Transports du Québec pour que la vitesse soit abaissée à 30 km/h sur la route 344 face au parc Optimiste afin de rendre plus sécuritaire le passage piétonnier;
- Appui du parc national d'Oka quant aux demandes de la Municipalité pour une traverse piétonnière et un clignotant entre le parc national d'Oka et le Calvaire d'Oka sur la route 344;
- Travaux d'asphaltage sur le rang Saint-Isidore - arrêt des travaux par la CNESST;
- Attribution d'un mandat à Sentiers Boréals pour la réalisation d'un concept de skatepark/pumptrack au parc Optimiste;
- 11 nouvelles constructions dans le secteur de la Pointe-aux-Anglais sur la rue du Hauban;
- Retrait des points 7.4 et 7.5 en lien avec l'annonce de la suspension de la mise en demeure de M. Gollin.

**Présentation d'une demande de dérogation mineure pour le 1, rue de la Marina (lot 5 700 876, matricule 5239-28-2581) : Marge latérale droite (DM-2021-05-01)**

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement présente et apporte certaines précisions sur ladite demande de dérogation mineure.

**Ouverture de la séance ordinaire du 6 juillet 2021**

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2020**

Monsieur le maire Pascal Quevillon dépose et fait la présentation du rapport sur les faits saillants sur les états financiers 2020. Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, ledit rapport sera diffusé sur le site Internet de la Municipalité. De plus, vous le retrouverez également dans une prochaine édition de l'Infolokal.

2021-07-198

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Steve Savard déclare au Conseil un intérêt indirect concernant le point 6.5 Projet « Du cœur à l'achat » en partenariat avec la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes - visibilité et promotion des entreprises d'ici (Une contribution de la Municipalité d'Oka au montant de 3 500 \$).

**CONSIDÉRANT** le retrait des points suivants :

- 7.4** *Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2016-148-4 modifiant le Règlement portant sur le plan d'urbanisme 2016-148 afin de remplacer l'aire d'affectation du sol « Conservation environnementale (CON) » par l'aire d'affectation du sol « Résidentielle moyenne densité (RM) » pour le lot 5 701 307 (suite à la réception d'une mise en demeure du propriétaire d'une partie de la forêt privée au nord de la rue des Pins);*
- 7.5** *Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2016-149-17 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de remplacer le zonage de type « Conservation environnementale (CON) » par un zonage de type « Résidentiel moyenne densité (RM) » pour le lot 5 701 307 (suite à la réception d'une mise en demeure du propriétaire d'une partie de la forêt privée au nord de la rue des Pins);*

**CONSIDÉRANT** l'ajout des correspondances suivantes :

**4.9 École des Pins**

*Lettre d'appui de l'école des Pins dans le cadre de la demande auprès du ministère des Transports du Québec pour que la vitesse soit abaissée à 30 km/h sur la route 344 face au parc Optimiste afin de rendre plus sécuritaire le passage piétonnier;*

**4.10 Ministère des Transports du Québec**

- *Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 867 195 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QRK79479;*
- *Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 133 779 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QAP48663;*

#### **4.11 De Grandpré Chait | Cabinet d'avocats**

*Extension du délai de réponse suivant la mise en demeure de 153409 Canada inc. et son administrateur et actionnaire M. Grégoire Gollin afin que la Municipalité d'Oka rétablisse le zonage et le statut antérieur dont bénéficiait le lot 5 701 307;*

#### **4.12 M. Grégoire Gollin**

*Suspension temporaire de la mise en demeure datée du 27 mai 2021;*

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Point d'information générale du maire Pascal Quevillon
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
- 1.3 Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers 2020

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 1<sup>er</sup> juin 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **4.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Annonce de nouvelles obligations incombant aux municipalités afin qu'elles se conforment aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) suivant son entrée en vigueur le 25 mars dernier, notamment en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable.
- Lettre d'acceptation des termes de référence du devis pour la confection des plans et devis du projet de réfection des installations de production d'eau potable tel que déposé le 31 mars 2021 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

##### **4.2 MRC de Deux-Montagnes**

- Approbation des Règlements municipaux :
  - 2016-149-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-149 afin d'y apporter des modifications relativement aux logements accessoires et intergénérationnels et de modifier les grilles des usages et normes RB-5 et RB-6
  - 2016-149-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-149 afin d'agrandir la zone CI-5 à même la zone CI-6 et de modifier la grille des usages et normes CI-5 afin d'ajouter l'usage « microbrasserie »
  - 2021-228 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter le secteur de PIIA-05
- Demande à la Sûreté du Québec concernant les interventions sur la route 344 entre Saint-Joseph-du-Lac et Saint-André d'Argenteuil (Résolution 2021-163)

- 4.3 **Ministère de la Sécurité publique**  
Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021
- 4.4 **Commission municipale du Québec**  
Audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (Comprendre l'audit municipal :  
<https://www.youtube.com/watch?v=repoJWUBMeM>)
- 4.5 **Tricentris**  
Compte tenu des résultats positifs obtenus depuis le début de l'année, Tricentris n'entrevoit pas pour le moment la nécessité d'appliquer la clause 1.4.3 et la facturation de la contribution exceptionnelle
- 4.6 **Service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Oka**  
Lettres émises pour les propriétés sises au 145 et 165, rue Saint-Jean-Baptiste
- 4.7 **Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**  
Annonce d'une participation financière d'un montant de 250 000 \$ au projet de rénovation du réseau d'eau potable de la Municipalité d'Oka dans le parc national d'Oka
- 4.8 **Parc national d'Oka**  
Lettre d'appui de la directrice générale aux demandes de la Municipalité pour une traverse piétonnière et un clignotant entre le parc national d'Oka et le calvaire d'Oka sur la route 344
- 4.9 **École des Pins**  
*Lettre d'appui de l'école des Pins dans le cadre de la demande auprès du ministère des Transports du Québec pour que la vitesse soit abaissée à 30 km/h sur la route 344 face au parc Optimiste afin de rendre plus sécuritaire le passage piétonnier*
- 4.10 **Ministère des Transports du Québec**
- *Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 867 195 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QRK79479*
  - *Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 133 779 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QAP48663*
- 4.11 **De Grandpré Chait | Cabinet d'avocats**  
*Extension du délai de réponse suivant la mise en demeure de 153409 Canada inc. et son administrateur et actionnaire M. Grégoire Gollin afin que la Municipalité d'Oka rétablisse le zonage et le statut antérieur dont bénéficiait le lot 5 701 307*
- 4.12 **M. Grégoire Gollin**  
*Suspension temporaire de la mise en demeure datée du 27 mai 2021*
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
6. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
- 6.1 Comptes payés et à payer
- 6.2 Adjudication pour l'émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement à long terme du montant total des trois (3) règlements d'emprunt en vigueur, comme suit :

- Règlement numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants (Parapluie #2) (le montant à financer est de 180 105,00 \$)
  - Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers (Parapluie #3) (le montant à financer est de 661 105,00 \$)
  - Règlement numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 \$ et un emprunt de 2 215 369 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans (le montant à financer est de 431 990,00 \$)
- 6.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 273 200 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021 pour le financement à long terme du montant total des trois (3) règlements d'emprunt en vigueur, comme suit :
- Règlement numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants (Parapluie #2) (le montant à refinancer est de 180 105,00 \$)
  - Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers (Parapluie #3) (le montant à financer est de 661 105,00 \$)
  - Règlement numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 \$ et un emprunt de 2 215 369 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans (le montant à financer est de 431 990,00 \$)
- 6.4 Inscription de la directrice des finances au colloque virtuel 2021 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec au montant de 415 \$ plus les taxes applicables
- 6.5 Projet « Du cœur à l'achat » en partenariat avec la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes - visibilité et promotion des entreprises d'ici (Une contribution de la Municipalité d'Oka au montant de 3 500 \$)
- 6.6 Autorisation à la directrice générale adjointe de signer l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution électrique - Hydro-Québec, dossier #DCL-22875120 (Projet de la salle multifonctionnelle)
- 6.7 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales - Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (Projet de la salle multifonctionnelle)
- 6.8 Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche :
- d'un inspecteur à la réglementation, poste temporaire, temps plein
  - d'un préposé à l'entretien des espaces verts, poste saisonnier, temps plein

- d'un préposé au bureau d'accueil touristique, poste saisonnier, temps plein
- d'une commis à la bibliothèque, poste temporaire, temps partiel

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Demande de dérogation mineure (DM 2021-05-01) pour le 1, rue de la Marina (lot 5 700 876, matricule 5239-28-2581) : Marge latérale droite
- 7.3 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :
- 8, rue du Hauban (lot 5 700 466, matricule 5240-60-8024) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 12, rue du Hauban (lot 5 701 356, matricule 5240-60-9467) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 16, rue du Hauban (lot 5 700 477, matricule 5240-60-9467) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 20, rue du Hauban (lot 5 701 355, matricule 5240-71-1325) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 21, rue du Hauban (lot 5 701 331, matricule 5240-70-7191) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 24, rue du Hauban (lot 5 700 510, matricule 5240-71-1325) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 28, rue du Hauban (lot 5 701 354, matricule 5240-71-3283) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 32, rue du Hauban (lot 5 700 521, matricule 5240-71-3283) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 40, rue du Hauban (lot 5 699 778, matricule 5240-72-5041) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 46, rue du Hauban (lot 5 701 352, matricule 5240-72-6999) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
  - 53, rue du Hauban (lot 5 701 326, matricule 5240-83-5037) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 7.4 ~~Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2016-148-4 modifiant le Règlement portant sur le plan d'urbanisme 2016-148 afin de remplacer l'aire d'affectation du sol « Conservation environnementale (CON) » par l'aire d'affectation du sol « Résidentielle moyenne densité (RM) » pour le lot 5 701 307 (suite à la réception d'une mise en demeure du propriétaire d'une partie de la forêt privée au nord de la rue des Pins)~~
- 7.5 ~~Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2016-149-17 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de remplacer le zonage de type « Conservation environnementale (CON) » par un zonage de type « Résidentiel moyenne densité (RM) » pour le lot 5 701 307 (suite à la réception d'une mise en demeure du propriétaire d'une partie de la forêt privée au nord de la rue des Pins)~~
- 7.6 Avis de motion pour l'adoption du Règlement 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture
- 7.7 Adoption du projet de règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture

7.8 Autorisation de signature aux fins de dépôt et d'enregistrement cadastral des lots 6 367 821 à 6 367 822 (Projet de remplacement cadastral sur la rue Notre-Dame/chemin d'Oka en face du 2083, chemin d'Oka)

7.9 Attribution d'un mandat à Me Véronique Lessard, notaire, pour l'établissement d'un bail emphytéotique entre la Fabrique d'Oka et la Municipalité d'Oka pour une partie du terrain constitué du lot 5 700 549, cadastre du Québec au taux horaire de 200 \$ pour 5 à 10 heures de travail + 140 \$ pour l'inscription au registre foncier plus les taxes applicables (5 demandes de prix)

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

8.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise Créations Jardins Martine Gagnier pour la réalisation de deux plates-bandes sous les panneaux d'accueil aux entrées de la Municipalité à la limite de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et à la limite de la Municipalité de Saint-Placide au montant de 3 924 \$ plus les taxes applicables

8.3 Octroi d'un contrat à l'entreprise Climatisation Laurin inc. pour l'entretien préventif des systèmes de ventilation des bâtiments municipaux pour une durée de trois (3) années incluant le nettoyage des conduits des systèmes de ventilation de la Mairie et du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais au montant de 19 788 \$ plus les taxes applicables (3 demandes de prix)

8.4 Acceptation provisoire des travaux de fondation supérieure, d'aqueduc et de drainage pluvial de la rue de la Chantecler (lot 6 354 707) réalisés par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. suivant le protocole d'entente 2020-01

8.5 Acceptation provisoire des travaux de réfection de rues 2021 réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2021-02

8.6 Acceptation définitive des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux - rangs Sainte-Sophie, de L'Annonciation et montée Saint-Joseph réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-03

8.7 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour un contrat de fauchage de bords de routes 2022-2024, pour une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de 2 ans

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

9.1 Achat et installation d'une pompe d'eau usée pour le poste de pompage du Méandre auprès de KSB pumps inc. au montant de 18 760 \$ plus les taxes applicables

9.2 Autorisation au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de recourir à un appel d'offres public pour le contrat d'élimination des matières résiduelles pour un terme contractuel de 5 ans ou de 10 ans

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

10.1 Attribution d'un mandat à Sentiers Boréals pour la réalisation d'un concept de skatepark/pumptrack au parc Optimiste au montant de 14 520 \$ plus les taxes applicables (4 demandes de prix)

10.2 Autorisation à la responsable des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) afin d'offrir un service aux aînés pour adopter de saines habitudes de vie

- 10.3 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour les municipalités de moins de 10 000 habitants (patinoire du parc Optimiste)
- 10.4 Renouvellement du mandat d'un citoyen siégeant au comité sports, loisirs et familles
- 10.5 Remerciements dans le cadre de la fête nationale du Québec

## **11. COMMUNICATIONS ET TOURISME**

Aucun point pour ce service

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Rapport mensuel du service de la sécurité incendie
- 12.2 Adoption du Règlement numéro 2021-232 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec (afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue de L'Annonciation à l'intersection de la rue des Cèdres et sur la rue Sainte-Anne au coin de la rue des Anges et sur la rue des Anges au coin de la rue Sainte-Anne)
- 12.3 Achat et modification de 4 bases mobiles pour l'installation de 4 afficheurs de vitesses existants de même qu'une remorque adaptée au transport de ces bases auprès de Traffic Innovation inc. au montant de 20 656 \$ plus les taxes applicables
- 12.4 Demande au ministère des Transports du Québec d'implanter une zone scolaire devant le parc Optimiste et de réduire la vitesse à 30 km/h et demande de réduction de vitesse à 50 km/h entre le restaurant Frites et Compagnie (1350, chemin d'Oka à Oka et le 4315, chemin d'Oka à Saint-Joseph-du-Lac)
- 12.5 Demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter une traverse piétonnière et un feu clignotant sur la route 344 entre le secteur du Calvaire d'Oka et le secteur de l'accueil du parc national d'Oka
- 12.6 Demande adressée au Conseil mohawk de Kanesatake afin d'intervenir concernant la sécurisation ou la démolition, le cas échéant, de trois (3) bâtiments révélant des anomalies pouvant constituer des risques pour la sécurité d'autrui (145 et 165, rue Saint-Jean-Baptiste et 204, rang Sainte-Sophie)
- 12.7 Modification du Manuel des pompiers et pompières de la Municipalité d'Oka afin d'ajouter une clause concernant une assurance en cas de décès et mutilation par accident pour pompiers et pompières de 70 ans et plus
- 12.8 Demande adressée à la Sûreté du Québec en lien avec l'événement survenu dans le parc national d'Oka le ou vers le 14 juin 2021

## **13. AFFAIRES DU CONSEIL**

- 13.1 Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec relatif à des observations et recommandations concernant des mesures de représailles à l'endroit d'un collaborateur, lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021, en lien avec l'enquête de la Commission municipale du Québec qui s'est terminée le 20 mars 2020
- 13.2 Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
- 13.3 Motion de félicitations à M. Étienne Husereau récipiendaire d'un prix dans le cadre du programme d'aide à la relève des Éleveurs de volailles du Québec dans la région des Laurentides



13.4 Motion de félicitations à M. Thomas Nepveu pour son premier podium et sa première victoire en série Cooper Tires USF2000 à Road America

**14. AUTRES SUJETS**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-07-199

**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 1<sup>er</sup> juin 2021**

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil accepte pour dépôt le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 1<sup>er</sup> juin 2021.

ADOPTÉE

2021-07-200

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021**

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

**1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

- Annonce de nouvelles obligations incombant aux municipalités afin qu'elles se conforment aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) suivant son entrée en vigueur le 25 mars dernier, notamment en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable
- Lettre d'acceptation des termes de référence du devis pour la confection des plans et devis du projet de réfection des installations de production d'eau potable tel que déposé le 31 mars 2021 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

**2. MRC de Deux-Montagnes**

- Approbation des Règlements municipaux :
  - 2016-149-13 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-149 afin d'y apporter des modifications relativement aux logements accessoires et intergénérationnels et de modifier les grilles des usages et normes RB-5 et RB-6
  - 2016-149-14 modifiant le Règlement de zonage numéro 2016-149 afin d'agrandir la zone CI-5 à même la zone CI-6 et de modifier la grille des usages et normes CI-5 afin d'ajouter l'usage « microbrasserie »
  - 2021-228 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter le secteur de PIIA-05
- Demande à la Sûreté du Québec concernant les interventions sur la route 344 entre Saint-Joseph-du-Lac et Saint-André d'Argenteuil (Résolution 2021-163)

**3. Ministère de la Sécurité publique**

Report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021

**4. Commission municipale du Québec**

Audits de conformité – Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (Comprendre l'audit municipal : <https://www.youtube.com/watch?v=repoJWUBMeM>)

**5. Tricentris**

Compte tenu des résultats positifs obtenus depuis le début de l'année, Tricentris n'entrevoit pas pour le moment la nécessité d'appliquer la clause 1.4.3 et la facturation de la contribution exceptionnelle

**6. Service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Oka**

Lettres émises pour les propriétés sises au 145 et 165, rue Saint-Jean-Baptiste

**7. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**

Annonce d'une participation financière d'un montant de 250 000 \$ au projet de rénovation du réseau d'eau potable de la Municipalité d'Oka dans le parc national d'Oka

**8. Parc national d'Oka**

Lettre d'appui de la directrice générale aux demandes de la Municipalité pour une traverse piétonnière et un clignotant entre le parc national d'Oka et le calvaire d'Oka sur la route 344

**9. École des Pins**

Lettre d'appui de l'école des Pins dans le cadre de la demande auprès du ministère des Transports du Québec pour que la vitesse soit abaissée à 30 km/h sur la route 344 face au parc Optimiste afin de rendre plus sécuritaire le passage piétonnier

**10. Ministère des Transports du Québec**

- Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 867 195 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QRK79479 (rang Sainte-Sophie)
- Confirmation concernant le versement d'une aide financière maximale de 133 779 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Dossier QAP48663 (rang L'Annonciation)

**11. De Grandpré Chait | Cabinet d'avocats|**

Extension du délai de réponse suivant la mise en demeure de 153409 Canada inc. et son administrateur et actionnaire M. Grégoire Gollin afin que la Municipalité d'Oka rétablisse le zonage et le statut antérieur dont bénéficiait le lot 5 701 307

**12. M. Grégoire Gollin**

Suspension temporaire de la mise en demeure datée du 27 mai 2021

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 53.

Les questions posées au Conseil concernent les items de l'ordre du jour 4.6 et 8.4.

De plus, une citoyenne s'informe à savoir si le montant additionnel de la TECQ de 472 998 \$ pourrait servir à réduire la charge financière de l'ensemble de la communauté dans le cadre du projet d'eau potable.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 20 h 19.

2021-07-201

**Comptes payés et à payer**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

**CONSIDÉRANT** que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** les factures à payer au 6 juillet 2021 au montant de 788 450,46 \$, les factures payées au 6 juillet 2021 au montant de 536 021,61 \$ et les salaires nets du 9 juin 2021 et 23 juin 2021 (personnel et Conseil) au montant de 119 160,22 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust  
Directrice générale adjointe

2021-07-202

**Adjudication pour l'émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement à long terme des trois (3) règlements d'emprunt suivants :**

- **Règlement numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants**
- **Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers**
- **Règlement numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 \$ et un emprunt de 2 215 369 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juillet 2021, au montant de 1 273 200 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- BANQUE ROYALE DU CANADA

66 800 \$	1,68000 %	2022
67 800 \$	1,68000 %	2023
69 200 \$	1,68000 %	2024
70 500 \$	1,68000 %	2025
998 900 \$	1,68000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,68000 %

2- CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

66 800 \$	1,70000 %	2022
67 800 \$	1,70000 %	2023
69 200 \$	1,70000 %	2024
70 500 \$	1,70000 %	2025
998 900 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,70000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

66 800 \$	0,60000 %	2022
67 800 \$	0,80000 %	2023
69 200 \$	1,10000 %	2024
70 500 \$	1,30000 %	2025
998 900 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,60200 Coût réel : 1,81912 %

**CONSIDÉRANT** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité d'Oka accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2021 au montant de 1 273 200 \$ effectué en vertu des Règlements d'emprunts numéro 2018-184, 2019-211 et 2020-216. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2021-07-203

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 273 200 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021 pour le financement à long terme des trois (3) règlements d'emprunt suivants :**

- **Règlement numéro 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants**
- **Règlement numéro 2019-211 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 665 500 \$ relatifs à des travaux aux infrastructures et bâtiments municipaux et à des acquisitions de véhicules et d'équipements divers**
- **Règlement numéro 2020-216 décrétant une dépense de 2 215 369 \$ et un emprunt de 2 215 369 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses routes municipales pour un terme maximal de 15 ans**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Oka souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 273 200 \$ qui sera réalisé le 13 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2018-184 (25 ans)	59 290 \$
2018-184 (10 ans)	120 815 \$
2019-211 (10 ans)	24 105 \$
2019-211 (20 ans)	637 000 \$
2020-216	431 990 \$

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT** que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2018-184, 2019-211 et 2020-216, la Municipalité d'Oka souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets;

**QUE** les billets seront datés du 13 juillet 2021;

**QUE** les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 janvier et le 13 juillet de chaque année;

**QUE** les billets seront signés par le maire, M. Pascal Quevillon, et la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Mme Marie Daoust;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022</b>	<b>66 800 \$</b>	
<b>2023</b>	<b>67 800 \$</b>	
<b>2024</b>	<b>69 200 \$</b>	
<b>2025</b>	<b>70 500 \$</b>	
<b>2026</b>	<b>71 900 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026</b>	<b>927 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-184, 2019-211 et 2020-216 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2021-07-204

**Inscription de la directrice des finances au colloque virtuel 2021 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec au montant de 415 \$ plus les taxes applicables**

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise l'inscription de la directrice des finances au colloque virtuel 2021 de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec au montant de 415 \$ plus les taxes applicables, qui se tiendra les 15, 16 et 24 septembre 2021;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

À 20 h 28, le conseiller Steve Savard déclare au Conseil un intérêt indirect concernant le projet « Du cœur à l'achat » en partenariat avec la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes - visibilité et promotion des entreprises d'ici (Une contribution de la Municipalité d'Oka au montant de 3 500 \$) et affirme qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

2021-07-205

**Projet « Du cœur à l'achat » en partenariat avec la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes - visibilité et promotion des entreprises d'ici (Une contribution de la Municipalité d'Oka au montant de 3 500 \$)**

**CONSIDÉRANT** la mise sur pied d'un projet d'achat local dans le cadre du programme La Ruche plateforme de financement participatif;

**CONSIDÉRANT** que suivant la pandémie, nos entreprises locales ont besoin de soutien et que ce projet est une façon simple de soutenir nos collectivités et de stimuler l'achat local;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil accepte de participer financièrement au projet « Du cœur à l'achat » et qu'une somme de 3 500 \$ sera versée à titre de contribution de la Municipalité;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

À 20 h 29 le conseiller Steve Savard participe à nouveau à la présente séance du Conseil.

2021-07-206

**Autorisation à la directrice générale adjointe à signer l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution électrique - Hydro-Québec, dossier #DCL-22875120 (Projet de salle multifonctionnelle)**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec datée du 28 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** les plans 3897S66734091N réalisés par Hydro-Québec concernant des travaux à être exécutés sur la ligne TRA 253 et approuvés par la Municipalité d'Oka le 3 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que cette entente donne suite à la demande de la Municipalité d'Oka d'être alimentée pour le projet de construction de la salle multifonctionnelle;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise Mme Marie Daoust, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de construction de la salle multifonctionnelle;

**QUE** le coût des travaux à être effectués par Hydro-Québec soit affecté à l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

2021-07-207

**Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales - Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (Projet de salle multifonctionnelle)**

**CONSIDÉRANT** l'admissibilité de la Municipalité d'Oka à une aide financière de 2 857 205 \$ dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de signer un protocole d'entente pour établir les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, le protocole d'entente à intervenir avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales, ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-208

**Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche :**

- **d'un inspecteur à la réglementation, poste temporaire, temps plein**
- **d'un préposé à l'entretien des espaces verts, poste saisonnier, temps plein**
- **d'un préposé au bureau d'accueil touristique, poste saisonnier, temps plein**
- **d'une commis à la bibliothèque, poste temporaire, temps partiel**

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soumet en pièces jointes pour en faire partie intégrante, la liste comportant les embauches effectuées selon le paragraphe d) de l'article 3.3 du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires numéro 2016-147, pour information au Conseil municipal et selon ce qui suit :

- **Service l'urbanisme et de l'environnement** : M. David Tremblay, inspecteur à la réglementation, poste temporaire à temps plein
- **Travaux publics** : M. Albert On'Okoko Ndjelokole, préposé à l'entretien des espaces verts, poste saisonnier à temps plein
- **Communications et tourisme** : M. Guillaume Courthieu, préposé au bureau d'accueil touristique, poste saisonnier à temps plein

- **Loisirs et la culture** : Mme Claudine Mainville, commis à la bibliothèque Myra-Cree, poste saisonnier à temps partiel.

ADOPTÉE

**Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement**

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2021.

2021-07-209

**Demande de dérogation mineure (DM 2021-05-01) pour le 1, rue de la Marina (lot 5 700 876, matricule 5239-28-2581) : Marge latérale droite**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de la réunion régulière tenue le 17 mai 2021 la demande de dérogation mineure DM-2021-05-01;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 4.2 du *Règlement numéro 2013-113 portant sur les dérogations mineures*, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

**CONSIDÉRANT** que la nature et les effets de la dérogation mineure respectent les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure DM-2021-05-01 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme :

Immeuble visé	Nature et effet de la demande
<p><b>1) 1, rue de la Marina</b>            Lot : 5 700 876            Matricule : 5239-28-2581            (DM-2021-05-01)</p>	<p>La demande vise à régulariser, si elle est acceptée, la marge latérale droite du bâtiment principal pour des travaux d'agrandissement déjà réalisés et exécutés de bonne foi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la marge latérale droite sera de 2,7 mètres au lieu du minimum requis de 3 mètres.</li> </ul> <p>Le tout, tel que prescrit par le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149.</p>

ADOPTÉE

2021-07-210

**Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de sa réunion régulière tenue le 17 juin 2021 les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivantes à l'égard desquelles s'applique le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;



**CONSIDÉRANT** que les demandes de PIIA répondent à la majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

Immeuble visé	Description
<p>1) <b>8, rue du Hauban</b> Lot : 5 700 466 Matricule : 5240-60-8024</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-05 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Rhinox Roxton de couleur noir minuit et de Canixel de couleur bois de chêne;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake 872 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p>2) <b>12, rue du Hauban</b> Lot : 5 701 356 Matricule : 5240-60-9467</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-12 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Rhinox Champlain de couleur gris minuit et de Canixel de couleur Kingwood;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake 872 du revêtement de vinyle.</b></p>

<p><b>3) 16, rue du Hauban</b>  Lot : 5 700 477  Matricule : 5240-60-9467</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-06 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP de couleur noir Cobalt;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Rhinox Romania de couleur gris perle et de Canexel de couleur écorce;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake 872 du revêtement de vinyle et que la brique sur la façade avant soit à la même hauteur que les allèges des 2 fenêtres de mêmes dimensions.</b></p>
<p><b>4) 20, rue du Hauban</b>  Lot : 5 701 355  Matricule : 5240-71-1325</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-11 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Rhinox Champlain de couleur charbon cendré et de Canexel de couleur Ébène;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris granite 127 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p><b>5) 21, rue du Hauban</b>  Lot : 5 701 331  Matricule : 5240-70-7191</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-09 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Techo-Bloc La Rochelle et de Canexel de couleur Ébène;</p>

	<p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris granite 127 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p><b>6) 24, rue du Hauban</b>  Lot : 5 700 510  Matricule : 5240-71-1325</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-07 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP de couleur noir Cobalt;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Rhinox Champlain de couleur gris ciel et de Canixel de couleur Kingwood;</p> <p>Les colonnes et la poutre en façade avant seront en bois de pruche;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake 872 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p><b>7) 28, rue du Hauban</b>  Lot : 5 701 354  Matricule : 5240-71-3283</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-10 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Techo-Bloc Griffintown et de Canixel de couleur Ébène;</p> <p>La colonne et la poutre en façade avant seront en bois de pruche;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris granite 127 du revêtement de vinyle et que la brique sur la façade avant soit à la même hauteur que les allèges des 2 fenêtres de mêmes dimensions.</b></p>

<p><b>8) 32, rue du Hauban</b>  Lot : 5 700 521  Matricule : 5240-71-3283</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-08 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP de couleur noir Cobalt;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Techo-Bloc Griffintown et de Canixel de couleur Kingwood;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake 872 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p><b>9) 40, rue du Hauban</b>  Lot : 5 699 778  Matricule : 5240-72-5041</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-09 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en brique Techo-Bloc La Rochelle et de Canixel de couleur Ébène;</p> <p><b>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris granite 127 du revêtement de vinyle.</b></p>
<p><b>10) 46, rue du Hauban</b>  Lot : 5 701 352  Matricule : 5240-72-6999</p>	<p><b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-13 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b></p> <p>Le bardeau de la toiture sera de couleur noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Les rampes d'escalier seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Shouldice Estate Stone Wiarion et de Canixel de couleur gris bois de grange;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et arrière sera de Canixel de couleur blanc;</p>

	<b>Conditionnellement à ce que les portes et fenêtres soient de couleur noire.</b>
11) 53, rue du Hauban Lot : 5 701 326 Matricule : 5240-83-5037	<b>D'approuver la demande de PIIA-2021-06-14 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</b> Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noire; Le bardeau de la toiture sera de couleur noir deux tons; Les fascias et soffites seront de couleur blanc; Le revêtement des 4 façades sera en acier Gentek Sierra Steel 12" de couleur blanc et posé à la verticale; <b>Conditionnellement à ce qu'un bandeau de pierre soit installé sur toute la façade avant au bas des fenêtres.</b>

ADOPTÉE

**Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture**

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, le Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture.

Cet avis de motion est donné et a pour effet d'imposer un effet de gel. Aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat d'autorisation ne peut être accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement, seront prohibés ou assujettis à l'approbation du Conseil municipal. Que ce gel cesse d'être applicable si le règlement faisant l'objet de l'avis de motion n'est pas adopté dans les deux mois qui suivent la présentation de cet avis ou s'il n'est pas mis en vigueur dans les quatre mois qui suivent son adoption.

2021-07-211

**Adoption du projet de règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture**

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie dudit projet règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-233**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-98 RELATIF AUX  
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
AFIN DE MODIFIER LE SECTEUR DE PIIA-03 (POINTE-AUX-  
ANGLAIS) CONCERNANT L'ARCHITECTURE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Oka désire apporter des modifications au Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin :

- de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Yannick Proulx lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 juillet 2021;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été adopté le 6 juillet 2021;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le \_\_\_\_\_ 2021;

**ATTENDU QUE** ce présent règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de \_\_\_\_\_, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2**

L'article 11.3.2 est modifié comme suit :

**« 11.3.2 Architecture**

Les objectifs spécifiques et les critères d'évaluation relatifs à l'architecture des bâtiments servent à évaluer globalement l'atteinte des objectifs suivants :

1. favoriser l'harmonisation des nouvelles constructions dans le but de maintenir une homogénéité spécifique au secteur, et ce, tout en évitant les répétitions monotones, selon les critères suivants :
  - a. les façades visibles des voies de circulation font l'objet d'un traitement architectural soigné;
  - b. les longues façades possèdent des décrochés afin de rompre la linéarité du bâtiment;

- c. la pierre, la brique, le déclin de bois, le déclin de fibre de bois et le déclin de fibrociment sont les matériaux privilégiés;
  - d. le bâtiment est caractérisé par de légères variations dans sa volumétrie et dans sa hauteur;
  - e. le traitement architectural assure la modulation des plans verticaux et horizontaux pour chacune des façades du bâtiment. Cette modulation doit tenir compte d'un rapport entre la hauteur et la longueur de la façade afin d'éviter l'uniformité des façades;
  - f. le bâtiment est composé d'un étage et demi ou de deux étages;
  - g. la toiture est composée de deux ou quatre versants et permet de donner du volume au bâtiment (pentés accentués, lucarnes, etc.);
  - h. l'intégration d'une tourelle contribue à la variation de la volumétrie du bâtiment;
  - i. l'utilisation d'éléments architectoniques tels que les marquises, les portiques, les balcons, les saillies, l'ornementation, les détails architecturaux (jeux de briques, linteaux, etc.) est encouragée;
  - j. le gabarit du bâtiment s'harmonise au milieu bâti environnant;
  - k. l'agencement des constructions recherche une intégration harmonieuse entre la composition architecturale, les matériaux de revêtement extérieur, les couleurs, les styles et les toitures;
  - l. les équipements mécaniques desservant le bâtiment sont intégrés à l'architecture du bâtiment ou sont dissimulés par des écrans appropriés;
2. harmoniser l'apparence de tout bâtiment ou construction accessoire avec le caractère du bâtiment principal, selon les critères suivants :
- a) la construction, la modification, la rénovation ou la réparation d'un bâtiment ou construction accessoire visible de la rue s'effectue dans le respect du caractère architectural du bâtiment principal;
  - b) les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments ou constructions accessoires s'harmonisent avec ceux du bâtiment principal. »

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du Conseil tenue le \_\_\_\_\_ 2021.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Charles-Élie Barrette**

Directeur général

2021-07-212

**Autorisation de signature aux fins de dépôt et d'enregistrement cadastral des lots 6 367 821 à 6 367 822 (Projet de remplacement cadastral sur la rue Notre-Dame/chemin d'Oka en face du 2083, chemin d'Oka)**

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à procéder à la délivrance des permis de lotissement pour la création des lots 6 367 821 à 6 367 822 et de procéder au dépôt et à l'enregistrement desdits cadastres auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, M. Sergio Campos, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tous les documents relatifs au lotissement, dépôt et enregistrement desdits cadastres auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-07-213

**Attribution d'un mandat à Me Véronique Lessard, notaire, pour l'établissement d'un bail emphytéotique entre la Fabrique d'Oka et la Municipalité d'Oka pour une partie du terrain constitué du lot 5 700 549, cadastre du Québec, au taux horaire de 200 \$ pour 5 à 10 heures de travail + 140 \$ pour l'inscription au registre foncier plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la Municipalité désire utiliser le terrain constitué du lot 5 700 549, ainsi que le droit à l'aménagement, le maintien, la réparation et le remplacement d'ouvrages et d'équipements à des fins d'utilités publique;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de cinq notaires pour l'établissement d'un bail emphytéotique entre la Fabrique d'Oka et la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) notaires ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Notaires</b>	<b>Prix soumis</b>
Me Véronique Lessard	taux horaire de 200 \$ pour 5 à 10 heures de travail + 140 \$ pour l'inscription au registre foncier
Me Emmanuelle Bellefeuille	taux horaire de 250 \$ pour environ 40 heures de travail + les frais d'inscription au registre foncier

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de Me Véronique Lessard, notaire;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue un mandat à Me Véronique Lessard, notaire, pour l'établissement d'un bail emphytéotique entre la Fabrique d'Oka et la Municipalité d'Oka pour une partie du terrain constitué du lot 5 700 549, cadastre du Québec, au taux horaire de 200 \$ pour 5 à 10 heures de travail plus 140 \$ pour l'inscription au registre foncier plus



les taxes applicables;

**QUE** ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et le directeur général, M. Charles-Élie Barrette, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tous les documents nécessaires à l'inscription du bail emphytéotique au registre foncier et y incluant aussi la signature dudit bail;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

### **Rapport mensuel du service des travaux publics**

Le conseiller Jérémie Bourque présente le rapport mensuel du service des travaux publics pour le mois de juin 2021.

2021-07-214

### **Octroi d'un contrat à l'entreprise Créations Jardins Martine Gagnier pour la réalisation de deux plates-bandes sous les panneaux d'accueil aux entrées de la Municipalité à la limite de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et à la limite de la Municipalité de Saint-Placide au montant de 3 924 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que les deux plates-bandes aux entrées principales de la Municipalité sont ternes et nécessiteraient un embellissement;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Créations Jardin Martine Gagnier a le contrat d'entretien des plates-bandes de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de l'entreprise Créations Jardins Martine Gagnier pour l'ajout de végétaux pour ces deux endroits;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Créations Jardins Martine Gagnier pour la réalisation de deux plates-bandes sous les panneaux d'accueil aux entrées de la Municipalité à la limite de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et à la limite de la Municipalité de Saint-Placide au montant de 3 924 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-215

### **Octroi d'un contrat à l'entreprise Climatisation Laurin inc. pour l'entretien préventif des systèmes de ventilation des bâtiments municipaux pour une durée de trois (3) années incluant le nettoyage des conduits des systèmes de ventilation de la Mairie et du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais au montant de 19 788 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renouveler le contrat d'entretien des systèmes de ventilation de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs pour l'entretien préventif des systèmes de ventilation des bâtiments municipaux pour une durée de trois (3) années incluant le nettoyage des conduits des systèmes de ventilation de la Mairie et du

centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) fournisseurs ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Climatisation Laurin inc.	19 788 \$
Ventilation Létourneau inc.	22 665 \$
Ventilex inc.	25 700 \$

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de l'entreprise l'entreprise Climatisation Laurin inc.;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Climatisation Laurin inc. pour l'entretien préventif des systèmes de ventilation des bâtiments municipaux pour une durée de trois (3) années incluant le nettoyage des conduits des systèmes de ventilation de la Mairie et du centre communautaire de la Pointe-aux-Anglais au montant de 19 788 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-216

**Acceptation provisoire des travaux de fondation supérieure, d'aqueduc et de drainage pluvial de la rue de la Chantecler (lot 6 354 707) réalisés par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. suivant le protocole d'entente 2020-01**

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des travaux de fondation supérieure, d'aqueduc et de drainage pluvial a été constaté le 18 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** l'inspection provisoire des travaux effectués le 18 mai 2021 par M. Frédéric Tessier, pour BSA Groupe Conseil inc., M. Hugo Dagenais, représentant pour la compagnie Excavation Denis Dagenais inc., M. Louis Major, promoteur pour la compagnie 9379 9187 Québec inc. et M. Christian Leduc, directeur des services techniques de la Municipalité d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que l'inspection provisoire a révélé des déficiences mineures comme le remplacement des couvercles de regards pluvial par des couvercles à l'effigie de la Municipalité d'Oka et l'installation d'un bloc joint sur la conduite pluviale du regard RP-06;

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat de réception provisoire des ouvrages délivré par la firme BSA Groupe Conseil inc. le 20 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat de conformité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail le 17 mai 2021, à l'effet que la compagnie Excavation Denis Dagenais inc. s'est conformée à la loi en ce qui concerne le paiement de la cotisation due à la CNESST;

**CONSIDÉRANT** la réception du rapport de certification d'Hydreau environnement daté du 14 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT** la réception du certificat de la Commission de la construction du Québec le 24 mai 2021, à l'effet que la compagnie Excavation Denis Dagenais inc. ne fait l'objet d'aucune réclamation;

**CONSIDÉRANT** la réception du rapport sur le contrôle qualitatif des matériaux de la firme Qualilab inc. le 21 mai 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux de fondation supérieure, d'aqueduc et de drainage pluvial de la rue de la Chantecler;

**QUE** toutes les autres obligations, conditions et délais prévus au Protocole d'entente 2020-01 demeure en vigueur, telles que le réseau électrique aérien, le système d'éclairage et le revêtement bitumineux;

**QUE** ce Conseil autorise l'émission des permis de construction pour l'ensemble des terrains desservis par la rue de la Chantecler (lot 6 328 583).

ADOPTÉE

2021-07-217

**Acceptation provisoire des travaux de réfection de rues 2021 réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2021-02**

**CONSIDÉRANT** la fin des travaux de pavage 2021 du chemin de la Pointe-aux-Anglais, de la rue des Chênes et de la rue Champlain;

**CONSIDÉRANT** qu'une inspection conjointe a été réalisée par le directeur des services techniques de la Municipalité d'Oka, l'ingénieur et le surveillant de chantier de la firme Parallèle 54 Expert Conseil et un représentant de l'entreprise Uniroc Construction inc. le 19 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'inspection, une liste des déficiences comportant des éléments mineurs à finaliser a été dressée et jointe au certificat de réception provisoire daté du 21 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** que les déficiences soulevées ont toutes été corrigées par l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** que lesdits travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de rues 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux de réfection de rues 2021 réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2021-02;

**QUE** ce Conseil autorise le versement de la retenue provisoire au montant de 6 754,34 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-218

**Acceptation définitive des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux - rangs Sainte-Sophie, de L'Annonciation et montée Saint-Joseph réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-03**

**CONSIDÉRANT** l'acceptation provisoire des travaux aux termes de la résolution 2020-11-346;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation définitive des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux - rangs Sainte-Sophie, de L'Annonciation et montée Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT** que la firme FNX-INNOV a délivré le 18 juin 2021 le certificat de fin des travaux et le certificat de paiement;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil procède à l'acceptation définitive des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux - rangs Sainte-Sophie, de L'Annonciation et montée Saint-Joseph suivant l'appel d'offres public 2020-03;

**QUE** ce Conseil autorise le paiement de la retenue définitive au montant de 38 738,16 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Uniroc Construction inc..

ADOPTÉE

2021-07-219

**Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour un contrat le fauchage de bords de routes 2022-2024, pour une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de 2 ans**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour le fauchage de bords de routes 2022-2024, pour une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de 2 ans;

**CONSIDÉRANT** que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour le fauchage de bords de routes 2022-2024, pour une durée de trois (3) ans avec une option de renouvellement de 2 ans;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-220

**Achat et installation d'une pompe d'eau usée pour le poste de pompage du Méandre auprès de KSB Pumps inc. au montant de 18 760 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que la pompe #2 du poste de pompage du Méandre est défectueuse depuis le printemps et que sa réparation n'est que temporaire;

**CONSIDÉRANT** le prix soumis par KSB Pumps inc. pour l'achat et l'installation d'une pompe d'eau usée;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat et l'installation d'une pompe d'eau usée auprès de KSB Pumps inc. au montant de 18 760 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-221

**Autorisation au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de recourir à un appel d'offres public pour le contrat d'élimination des matières résiduelles pour un terme contractuel de 5 ans ou de 10 ans**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour le contrat d'élimination des matières résiduelles pour un terme contractuel de 5 ans ou de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** que le document d'appel d'offres est complété;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de recourir à un appel d'offres public pour le contrat d'élimination des matières résiduelles pour un terme contractuel de 5 ans ou de 10 ans;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

2021-07-222

**Attribution d'un mandat à Sentiers Boréals pour la réalisation d'un concept de skatepark/pumptrack au parc Optimiste au montant de 14 520 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** le besoin de réaliser la conception pour le projet de skatepark et de pumptrack au parc Optimiste;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de quatre fournisseurs pour la réalisation d'un concept de skatepark et de

pumptrack au parc Optimiste;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) des quatre (4) fournisseurs ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix soumis</b>
Sentiers Boréals	14 520 \$
Spinworks	14 625 \$ pour le skatepark seulement

**CONSIDÉRANT** que le prix le plus bas provient de l'entreprise Sentiers Boréals;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil attribue le mandat à Sentiers Boréals pour la réalisation d'un concept de skatepark et de pumptrack au parc Optimiste au montant de 14 520 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-07-223

**Autorisation à la responsable des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) afin d'offrir un service aux aînés pour adopter de saines habitudes de vie**

**CONSIDÉRANT** le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes aînées;

**CONSIDÉRANT** que cet appel de projets vise à soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que le service des loisirs et de la culture aimerait organiser un club de marche pour les aînés au parc national d'Oka;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et à signer tous les documents relatifs à la demande de financement présentés dans le cadre de cet appel à projets;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-07-224

**Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour les municipalités de moins de 10 000 habitants (patinoire du parc Optimiste)**

**CONSIDÉRANT** l'appel de projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour les municipalités de moins de 10 000 habitants;

**CONSIDÉRANT** que cet appel de projets vise à soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état;

**CONSIDÉRANT** l'usure des bandes et du pavage de la patinoire au parc Optimiste;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, à déposer une demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-07-225

**Renouvellement du mandat d'un citoyen siégeant au comité sports, loisirs et familles**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de M. Martin Robbins siégeant au sein du comité *sports, loisirs et familles* est venu à échéance le 31 décembre 2020;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil accepte de renouveler le mandat de M. Martin Robbins, au sein du comité *sports, loisirs et familles* pour une période de deux ans, et ce, à compter du 6 juillet 2021.

ADOPTÉE

2021-07-226

**Remerciements dans le cadre de la fête nationale du Québec**

Sur la proposition de M. Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, l'adjointe à la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Stéphanie Bellemarre, les employés du service des travaux publics, les employés du camp de jour, les organismes, les bénévoles et les commanditaires pour l'excellent travail accompli et leur implication dans le cadre des festivités de la fête nationale du Québec.

ADOPTÉE

## **Rapport mensuel du service de la sécurité incendie**

Le conseiller Steve Savard présente le rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de mai 2021.

2021-07-227

### **Adoption du Règlement numéro 2020-232 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de Règlement numéro 2021-232 à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil adopte le Règlement numéro 2021-232 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'OKA**

### **RÈGLEMENT NO 2021-232**

#### **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-29 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**ATTENDU** l'adoption du Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec le 5 août 2002;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'y apporter des modifications audit Règlement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur la rue de L'Annonciation du côté est et du côté ouest de la rue des Cèdres, sur la rue Sainte-Anne du côté ouest au coin de la rue des Anges et sur des Anges du côté nord au coin de la rue Sainte-Anne;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steve Savard lors d'une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021;

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du présent règlement lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2021-232 modifiant le Règlement numéro 2002-29 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec, et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



## **ARTICLE 2 ANNEXE 1 – PANNEAUX D'ARRÊT**

Ajouter les arrêts obligatoires suivants dans l'annexe 1 :

Après Des Anges (rue) du côté sud au coin de la rue St-Martin :

« des Anges (rue) du côté nord au coin de la rue Sainte-Anne

Après L'Annonciation (rue) du côté est de la rue Saint-Jacques :

« L'Annonciation (rue) du côté ouest de la rue des Cèdres

L'Annonciation (rue) du côté est de la rue des Cèdres ».

Après Ste-Anne (rue) du côté est au coin de la rue St-Michel :

« Sainte-Anne (rue) du côté ouest au coin de la rue des Anges ».

## **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le \_\_\_\_\_.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Charles-Élie Barrette**  
**Directeur général**

2021-07-228

**Achat et modification de 4 bases mobiles pour l'installation de 4 afficheurs de vitesses existants de même qu'une remorque adaptée au transport de ces bases auprès de Traffic Innovation inc. au montant de 20 656 \$ plus les taxes applicables**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à l'achat de 8 afficheurs de vitesses en 2020 à l'entreprise Traffic Innovation aux termes de la résolution 2020-08-257;

**CONSIDÉRANT** que le déplacement de ces dits afficheurs sur des poteaux existants d'utilités publiques nécessite une autorisation spéciale de la part des propriétaires de même que beaucoup de ressources internes;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur, Traffic Innovation, offre des bases antivols et peut modifier nos afficheurs de vitesse pour les adapter aux bases mobiles et offre une remorque spécialement conçue pour le déplacement de ces bases;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil autorise l'achat et la modification de 4 bases mobiles pour l'installation de 4 afficheurs de vitesses existants de même qu'une remorque adaptée au transport de ces bases auprès de Traffic Innovation inc. au montant de 20 656 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** ce Conseil autorise la souscription à une assurance pour la remorque adaptée au transport des bases ainsi que tout document nécessaire aux obligations de cette acquisition;

**QUE** cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

**QUE** la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-07-229

**Demande au ministère des Transports du Québec d'implanter une zone scolaire devant le parc Optimiste et de réduire la vitesse à 30 km/h et demande de réduction de vitesse à 50 km/h entre le restaurant Frites et Compagnie (1350, chemin d'Oka à Oka) et le 4315, chemin d'Oka à Saint-Joseph-du-Lac**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du trafic routier sur la rue Notre-Dame (route 344);

**CONSIDÉRANT** la présence de deux corridors scolaires aménagés par la Municipalité d'Oka et approuvés par le ministère des Transports du Québec, au niveau du parc Optimiste sur la rue Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT** la présence de la traverse piétonnière à l'intersection des rues Nadeau et Notre-Dame que les écoliers utilisent pour se rendre à l'école des Pins;

**CONSIDÉRANT** que la priorité aux piétons est fréquemment omise par les automobilistes, malgré les efforts d'aménagement en matière de signalisation routière et malgré une récente campagne de sensibilisation routière;

**CONSIDÉRANT** la largeur de l'emprise de la rue, de la présence d'un terre-plein et d'une prescription de vitesse à 50 km/h;

**CONSIDÉRANT** que le parc Optimiste est quotidiennement fréquenté par les élèves de l'école des Pins lors de cours de conditionnement physique, de classes extérieures et de récréations scolaires;

**CONSIDÉRANT** que le parc Optimiste est l'extension même de la cour d'école de l'école des Pins;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka considère que la vitesse sur la rue Notre-Dame au niveau du parc Optimiste devrait être diminuée à 30 km/h et être considérée comme une zone scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du trafic routier sur le chemin d'Oka (route 344);

**CONSIDÉRANT** que la vitesse prescrite sur ce chemin varie constamment d'une zone à l'autre du territoire sur plusieurs tronçons de courte distance provoquant une confusion des automobilistes et provoquant des reprises de vitesse bruyantes lors des transitions des zones de 50 km/h à 80 km/h;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a reçu des plaintes de nuisance sonore générée par le trafic routier sur le chemin d'Oka pour le secteur du Mont-Saint-Pierre entre le 1350, chemin d'Oka à Oka et le 4315, chemin d'Oka à Saint-Joseph-du-Lac;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à

l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'aménager une zone scolaire et de réduire la vitesse à 30 km/h au niveau du parc Optimiste sur la rue Notre-Dame;

**QUE** ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 50 km/h sur le chemin d'Oka entre le 1350, chemin d'Oka à Oka et le 4315, chemin d'Oka à Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE

2021-07-230

**Demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter une traverse piétonnière et un feu clignotant sur la route 344 entre le secteur du Calvaire d'Oka et le secteur de l'accueil du parc national d'Oka**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du trafic routier sur le chemin d'Oka (route 344);

**CONSIDÉRANT** que la clientèle du parc national d'Oka doit traverser quotidiennement le chemin d'Oka entre le secteur sud (accueil du parc) et le secteur nord (Calvaire d'Oka) du parc national;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle du parc doit traverser quatre (4) voies dans une zone où la vitesse prescrite est de 80 km/h;

**CONSIDÉRANT** que ce secteur du chemin d'Oka est sévèrement accidentogène, car il y a présence de deux voies de virages à gauche et deux zones de dépassement;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de sécuriser ce segment du chemin d'Oka pour les usagers du parc national d'Oka;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'aménager sur le chemin d'Oka une traverse piétonnière entre le secteur nord et le secteur sud du parc national d'Oka et d'installer un feu clignotant jaune et rouge (jaune est-ouest et rouge nord-sud).

ADOPTÉE

2021-07-231

**Demande adressée au Conseil mohawk de Kanasatake afin d'intervenir concernant la sécurisation ou la démolition, le cas échéant, de trois (3) bâtiments révélant des anomalies pouvant constituer des risques pour la sécurité d'autrui (145 et 165, rue Saint-Jean-Baptiste et 204, rang Sainte-Sophie)**

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que les propriétés du 145 et 165, rue Saint-Jean-Baptiste et 204, rang Sainte-Sophie sont inhabitées et endommagées à un point où des sections de bâtiment se sont effondrées;

**CONSIDÉRANT** les rapports du service de la sécurité incendie en lien avec les propriétés du 145 et 165, rue St-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT** que ces trois propriétés peuvent constituer des risques importants pour la sécurité d'autrui, la sécurité incendie et la

prolifération de la vermine;

**CONSIDÉRANT** que ces propriétés sont des nuisances dans les secteurs où elles sont sises;

**CONSIDÉRANT** que ces propriétés sont toujours alimentées par le réseau électrique d'Hydro-Québec;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil demande au Conseil mohawk de Kanasatake que ses propriétés soient :

- débranchées du réseau électrique d'Hydro-Québec dans les plus brefs délais;
- débranchées du réseau d'aqueduc municipal, le cas échéant;
- sécurisées ou démolies, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-07-232

**Modification du Manuel des pompiers et pompières de la Municipalité d'Oka afin d'ajouter une clause concernant une assurance en cas de décès et mutilation par accident pour pompiers et pompières de 70 ans et plus**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2019-2022 aux termes de la résolution 2020-01-30;

**CONSIDÉRANT** que l'article 6.01 concernant les assurances dudit Manuel cesse de s'appliquer lorsque les pompiers et pompières atteignent l'âge de 70 ans;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a à son emploi un pompier âgé de 70 ans et plus qui, malgré le fait qu'il n'intervient plus lors d'incendie, participe aux entretiens et aux programmes de prévention;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale adjointe datée du 17 mars 2021;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce Conseil accepte la recommandation de la directrice générale adjointe et modifie le Manuel des conditions de travail des pompiers et pompières 2019-2022 en ajoutant une disposition relative au remboursement de la prime d'assurance pour une couverture d'assurance de 50 000 \$ souscrite par un pompier de 70 ans et plus, mais ne dépassant pas 80 ans, et rendant cette souscription obligatoire;

**QUE** la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2021-07-233

**Demande adressée à la Sûreté du Québec en lien avec l'événement survenu dans le parc national d'Oka le ou vers le 14 juin 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Sûreté du Québec a le mandat de patrouiller sur les territoires des Municipalités d'Oka, de Saint-Placide et de Kanasatake et d'assurer la sécurité des citoyens;

**CONSIDÉRANT** les événements survenus le 12 juin aux abords de la route 344 à Kanesatake lors d'un événement public où environ 500 personnes étaient rassemblées aux abords de la route 344 dans le non-respect des mesures sanitaires en vigueur quant à la COVID-19, de l'interdiction de stationner en bordure de la route dans une zone de 80 km/h, de l'interdiction de consommer de l'alcool et des drogues sur la voie publique, en plus du non-respect de la propriété d'autrui, et qu'aucune intervention n'a été réalisée par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ces événements ont mis à risque la sécurité des citoyens d'Oka, de Saint-Placide et de Kanesatake;

**CONSIDÉRANT** les événements survenus le ou vers le 14 juin dernier en lien avec la vidéo d'un policier de la Sûreté du Québec circulant sur la plage d'Oka;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka trouve que ces situations sont déplorables et inacceptables;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a déjà fait part à de nombreuses reprises à la Sûreté du Québec son insatisfaction face à son absence sur le territoire de Kanesatake;

**CONSIDÉRANT** l'image négative projetée quant au rôle de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** la demande à la Sûreté du Québec concernant les interventions sur la 344 de la MRC Deux-Montagnes aux termes de sa résolution 2021-163;

Sur la proposition de M. Steve Savard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil exprime à la Sûreté du Québec sa très grande déception quant au manque d'intervention rigoureuse en regard des récents événements des 12 et 14 juin derniers;

**QUE** ce Conseil manifeste également ses inquiétudes quant à la gestion éventuelle des événements à venir;

**QUE** ce Conseil demande à la Sûreté du Québec de faire preuve de vigilance et d'effectuer son devoir en étant présente sur l'ensemble des territoires pour lesquels elle a le mandat de patrouiller et d'agir afin que la sécurité des citoyens ne soit pas mise à risque;

**QUE** cette demande soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, à la députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, et au ministre responsable des Affaires autochtones, M. Ian Lafrenière.

ADOPTÉE

2021-07-234

**Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec relatif à des observations et recommandations concernant des mesures de représailles à l'endroit d'un collaborateur, lors de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2021, en lien avec l'enquête de la Commission municipale du Québec qui s'est terminée le 20 mars 2020**

**CONSIDÉRANT** la réception le 8 juin 2021 du rapport de la Commission municipale du Québec en application de l'article 36.3 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

**CONSIDÉRANT** que conformément à cette même disposition, le rapport doit être déposé au Conseil à la première séance ordinaire suivant sa réception;

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil accepte pour dépôt le rapport de la Commission municipale du Québec en application de l'article 36.3 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE

2021-07-235

**Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux**

**CONSIDÉRANT** la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy, et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, tenue le 22 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M. Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

**CONSIDÉRANT** que l'UMQ a adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

**CONSIDÉRANT** que l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Oka a joint le mouvement aux termes de la résolution 2021-04-130;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

**CONSIDÉRANT** que le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

**CONSIDÉRANT** que les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximités et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

**CONSIDÉRANT** que les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

**CONSIDÉRANT** que les élus de la Municipalité d'Oka sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très

préoccupante;

Sur la proposition de M. Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil de la Municipalité d'Oka demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, au président de l'Union des municipalités, M. Daniel Côté, ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

2021-07-236

**Motion de félicitations à M. Étienne Husereau récipiendaire d'un prix dans le cadre du programme d'aide à la relève des Éleveurs de volailles du Québec dans la région des Laurentides**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Programme d'aide à la relève, les Éleveurs de volailles du Québec sélectionnent chaque année cinq (5) entreprises et prêtent à chacune un quota de 300 mètres carrés pour une période de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT** que M. Étienne Husereau, co-proprétaire et relève à la ferme Husereau, était en nomination pour un prix;

Sur la proposition de M. Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement M. Étienne Husereau, récipiendaire d'un prix dans le cadre du programme d'aide à la relève des Éleveurs de volailles du Québec dans la région des Laurentides et lui souhaite tout le succès mérité dans l'accomplissement de ses projets futurs.

ADOPTÉE

2021-07-237

**Motion de félicitations à M. Thomas Nepveu pour son premier podium et sa première victoire en série Cooper Tires USF2000 à Road America**

**CONSIDÉRANT** la participation de M. Thomas Nepveu, originaire de la Municipalité d'Oka, à sa première course sur le circuit Road America le 20 juin dernier;

Sur la proposition de M. Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** ce Conseil félicite chaleureusement M. Thomas Nepveu pour son premier podium et sa première victoire en série Cooper Tires USF2000 à Road America et lui souhaite la meilleure des chances dans les courses à venir.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 21 h 18.

Les questions posées au Conseil concernent les items suivants:

- Révision du règlement d'abattage d'arbres;
- Description de ce qu'est la forêt de la Pinède d'Oka;
- Dossier de la poursuite des Mohawks contre Oka et secrétariat aux autochtones;
- Lettre de M. Gollin concernant la suspension de la mise en demeure et l'urgence en 2020 de procéder au changement de la réglementation concernée;
- Révision du Code de déontologie de la Municipalité pour y inclure l'engagement du Conseil de ne pas permettre des représailles lorsqu'il y a une dénonciation;
- Réglementation concernant les feux d'artifice;
- Historique de la Pinède.

Une citoyenne demande à ce que des excuses publiques du maire soient faites à l'endroit de la conseillère Stéphanie Larocque pour l'avoir empêché de s'exprimer lors de la dernière séance.

Une citoyenne fait une proposition aux membres du Conseil concernant la détérioration des conditions de paix et de sécurité sur le territoire Mohawk. Une proposition sera soumise aux élus pour discussion.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 21 h 51.

**2021-07-238**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**